

2MAD

Société par Actions Simplifiée à associé unique Capital de 500 Euros

Siège social : 88 Rue Château-Gaillard Allée 8 69100 Villeurbanne

RCS de Lyon 922 001 995

**RAPPORT DE LA PRESIDENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 21 AOUT 2025**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale EXTRAORDINAIRE afin de vous demander de vous prononcer sur :

- le changement de siège social

Aussi nous vous proposons d'agréer le changement de siège social du 88 Rue Château-Gaillard Allée 8 69100 Villeurbanne au 47 Rue Marcellin Berthelot 69120 Vaulx en Velin à compter de ce jour.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à adopter les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

**Monsieur DIALO Mohamed Falidou
Président**

Copie certifiée conforme



2MAD

Société par Actions Simplifiée à associé unique Capital de 500 Euros

Siège social : 88 Rue Château-Gaillard Allée 8 69100 Villeurbanne

RCS de Lyon 922 001 995

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOUT 2025</p>
--

L'an Deux mille vingt-cinq,

Le 21 Août,

A 15 heures,

Les actionnaires de la société 2MAD, société par action simplifiée au capital de 500 €, divisé en 100 actions de 5€ chacune, se sont réunis en Assemblée Générale EXTRAORDINAIRE, au 88 Rue Château-Gaillard Allée 8 69100 Villeurbanne, sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par l'actionnaire présent en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur DIALLO Mohamed Falidou 100 actions

Les actionnaires de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur DIALLO Mohamed Falidou, président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la présidence,
- Changement de siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la présidence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la présidence.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, décide de transférer le siège social du 88 Rue Château-Gaillard Allée 8 69100 Villeurbanne au 47 Rue Marcellin Berthelot 69120 Vaulx en Velin à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante : « ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL » Suite au transfert de siège social du 21/08/2025, le siège social est situé à l'adresse suivante : 47 Rue Marcellin Berthelot 69120 Vaulx en Velin Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

Monsieur DIALLO Mohamed Falidou

Président



2MAD


Société par Actions Simplifiée à associé unique Capital de 500 Euros

Siège social : 88 Rue Château-Gaillard Allée 8 69100 Villeurbanne

RCS de Lyon 922 001 995

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOUT 2025

FEUILLE DE PRESENCE

No. d'ordre	Nom Adresse	Nombre D'actions	Nombre de Voix	Signature
1)	Monsieur DIALLO Mohamed Falidou 47 Rue Marcellin Berthelot 69120 Vaulx en Velin	100	100	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence, arrêtées à 1 actionnaire présent ou représenté possédant 100 actions.

Le Président
Monsieur DIALLO Mouhamed

